

Date de dépôt : 19 février 2020

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Mme Patricia Bidaux : Une** **agriculture, des agricultures, mais que promet le DIP ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 janvier 2020 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Fin 2018 et durant une année, un groupe d'enseignants du primaire et du secondaire I et II a développé un outil pédagogique autour du film « Demain Genève » en collaboration avec le coréalisateur Grégory Chollet (<https://edu.ge.ch/site/edd/outildemainge/>). Son but : renforcer la compréhension des enjeux du développement durable à travers des exemples concrets et donner l'envie d'agir à titre individuel ou en classe pour trouver des solutions aux crises auxquelles nous faisons face.

En décembre 2019, est apparu sur les réseaux sociaux « Demain Genève : un outil, des activités pédagogiques pour les élèves et des formations pour les enseignant.e.s ». L'agriculture genevoise y est abordée en ne prenant en compte qu'un seul type de production et de filière dans sa présentation du développement durable.

Les cartes géographiques proposées aux élèves, n'indiquent que les agriculteur.trice.s présent.e.s dans le film. Or la plateforme « Genève Terroir », de l'office de promotion de l'agriculture genevoise (OPAGE), soutenu par le canton, a développé des cartes géographiques interactives (<https://www.geneveterroir.ch/map>) qui auraient pu compléter les fiches et démontrer l'ampleur des ventes directes sur l'ensemble du territoire cantonal, qui participent activement au développement durable de Genève.

D'autre part, la marque de garantie GRTA a développé un dossier « Découvre les produits locaux et de saison avec Genève Région – Terre Avenir (GRTA) » et propose sept animations pour des enfants de 7 à 12 ans et

une huitième pour toucher les enfants de 4 à 6 ans (concernant les filières et le développement durable : en particulier les fiches 2, 3, 4 et 6 (<https://www.geneveterroir.ch/fr/marque-de-garantie-grta-restauration-collective/4624>). Là non plus aucune référence n'est proposée, alors que la marque de garantie GRTA appartient à l'Etat et qu'on en trouve la mention sur le site susmentionné : « Spécialement développé pour chaque animation, le matériel pédagogique suivant est mis à la disposition de l'animateur : Découvre les produits locaux et de saison avec Genève Région – Terre Avenir. Pour obtenir le kit d'animations en prêt remplissez le formulaire ci-joint et retournez-le à la direction générale de l'agriculture et de la nature à qui vous pouvez également adresser vos questions. »

Sans parler de « MA-Terre » (Maison de l'alimentation du territoire de Genève) qui est le pivot d'un réseau interdisciplinaire grâce auquel les Genevois.es développent leur compréhension des enjeux liés à l'agriculture locale et à leur alimentation, dans le cadre du territoire cantonal. Cette alliance stimule la consommation de produits locaux et sains, favorisant une agriculture locale rémunératrice participant à la durabilité économique, écologique et sociale du territoire genevois. Il est à souligner que l'Etat en est membre et partie prenante.

Les paysan.ne.s genevois.es mettent en place une paysannerie diversifiée et durable. Sa présence et son activité déployée sur environ 45% du territoire genevois n'apparaît pas sur les documents, il n'y a aucune référence aux bonnes pratiques des agriculteur.trice.s et des filières. Le monde paysan dans son ensemble, constitué de femmes, d'hommes, de familles qui jour après jour travaillent dans leur champ pour apporter à la population la nourriture dont elle a un vital besoin, mérite d'être visible dans les documents, fiches transmises par le DIP aux enseignant-e-s et aux élèves sur le développement durable (production d'énergies renouvelables, vente à la ferme et économie circulaire, méthodes de culture et élevage particulièrement respectueux de l'environnement et des espèces, ...).

Mes questions sont les suivantes :

- ***Dans quelle mesure le DIP a-t-il collaboré avec l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) pour développer et promouvoir auprès des écoles l'outil et les fiches pédagogiques issus du groupe de travail formé par des enseignant-e-s en collaboration avec le coréalisateur du film Demain Genève ?***
- ***Comment le DIP coordonne-t-il et contrôle-t-il les documents transmis en ayant une vision transversale des problématiques agricoles genevoises et des actions qui sont déjà déployées ?***
- ***Est-il envisagé de mettre en place un groupe de travail qui présente aux enseignant-e-s et aux élèves du canton l'ensemble de l'agriculture genevoise, la marque de garantie Genève Région – Terre Avenir et les filières qui permettent le maintien d'une agriculture équitable, diversifiée et nourricière ?***
- ***Dans quel délai, le DIP pense-t-il pouvoir compléter les fiches créées par une information généraliste, non orientée sur l'ensemble des activités durables de l'agriculture genevoise ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans quelle mesure le DIP a-t-il collaboré avec l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) pour développer et promouvoir auprès des écoles l'outil et les fiches pédagogiques issus du groupe de travail formé par des enseignant-e-s en collaboration avec le coréalisateur du film *Demain Genève* ?

Les travaux pour l'élaboration de l'outil *Demain Genève* ont été initiés après la sortie du film *Demain Genève* en 2018 dans l'objectif de réaliser des fiches pédagogiques à l'attention des enseignant-e-s et des élèves à partir de quelques exemples parmi les actions présentées dans le film. Cette démarche ne visait pas à présenter la situation de l'agriculture à Genève. De ce fait, leur élaboration n'a pas fait l'objet d'une collaboration avec l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et leur promotion a été réalisée à l'interne du département.

Plus généralement, des collaborations existent entre le DIP et l'OCAN et celles-ci sont amenées à s'intensifier, notamment avec la création, depuis l'automne 2019, de la "Plateforme Alimentation Politiques Publiques" (PAPP) qui réunit les différents départements de l'Etat autour de la question de l'alimentation, ainsi qu'au sein de la Maison de l'alimentation du territoire de Genève.

Par ailleurs, l'OCAN et le DIP collaborent dans le cadre de la formation continue des enseignant-e-s (voir ci-dessous), ainsi que pour des projets réguliers ou ponctuels comme les "animations" prévues autour de la marque Genève Région Terre Avenir, ou encore dans le cadre du programme de l'association "école à la ferme" qui permet à de nombreuses classes du canton de découvrir les activités de la ferme.

Comment le DIP coordonne-t-il et contrôle-t-il les documents transmis en ayant une vision transversale des problématiques agricoles genevoises et des actions qui sont déjà déployées ?

Pour les activités pédagogiques élaborées dans le cadre d'un moyen d'enseignement romand (MER), la réalisation est coordonnée et contrôlée par différentes commissions de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Concernant le thème de l'agriculture, on peut citer la réalisation du MER de géographie *Mon canton, un espace* (2014) pour la 6^e année de l'école primaire. Son but est, dans l'un de ses trois chapitres, de présenter les caractéristiques et les enjeux de l'agriculture à Genève, du producteur au consommateur. Sa réalisation a fait l'objet d'une concertation entre le rédacteur et des collaborateurs-trices de plusieurs services

de l'Etat et associations ou coopératives (OCAN, GRTA, Union maraîchère de Genève, AgriGenève, etc.).

Lorsqu'il s'agit d'une séquence pédagogique élaborée au niveau cantonal, explorant une thématique de manière partielle ou liée à un événement (exposition, film, réalisation, etc.), la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) coordonne et contrôle les documents élaborés. Ce contrôle porte sur l'adéquation pédagogique des tâches demandées aux élèves, relativement aux intentions et objectifs des plans d'études concernés et aux politiques publiques. La DGEO a par exemple supervisé la réalisation d'une séquence interdisciplinaire "Biodiversité et agriculture durable" (Biologie-Géographie), qui sera proposée aux enseignant-e-s et élèves de l'enseignement secondaire I (9^e) dès ce printemps. Dans cette séquence, les élèves étudient et comparent trois types d'agriculture en Suisse (intégrée, non-labour et biologique) à l'aide de ressources média, afin d'analyser les liens entre la biodiversité et l'agriculture dans une perspective d'éducation en vue d'un développement durable. Il ne s'agit pas d'un descriptif de l'ensemble des pratiques agricoles de Suisse (et de Genève), mais d'exemples prototypiques permettant de développer une réflexion pédagogique critique sur cette thématique transversale.

Par ailleurs, le DIP promeut - par ses outils d'information interne - des animations et documents pédagogiques présentant divers contextes de la filière de production-distribution agricole genevoise. Ainsi sont mentionnés notamment le répertoire des visites durables¹, les animations "Découvre les produits locaux et de saison avec Genève Région – Terre Avenir (GRTA)", les visites à la ferme de Loëx et dans les exploitations du réseau Ecole à la ferme, la visite de Swissexpo, etc.

Est-il envisagé de mettre en place un groupe de travail qui présente aux enseignant-e-s et aux élèves du canton l'ensemble de l'agriculture genevoise, la marque de garantie Genève Région – Terre Avenir et les filières qui permettent le maintien d'une agriculture équitable, diversifiée et nourricière ?

A ce jour, il existe déjà une collaboration entre l'OCAN et le DIP pour la formation continue des enseignant-e-s autour des enjeux de l'agriculture genevoise : chiffres clés, description de l'agriculture locale et de ses filières, visite d'entreprises et/ou d'exploitations agricoles (par exemple des maraîchers, les laiteries réunies etc.). Ces cours ont lieu une à deux fois par an et comptent de nombreux inscrits, puisque depuis quelques années, l'agriculture et l'alimentation est entrée de plain-pied dans le plan d'études romand (PER). Les

¹ <https://www.ge.ch/visites-durables-geneve>

formations proposées couvrent de nombreuses thématiques (p. ex. la filière maraîchère, l'agriculture et la transition écologique; les acteurs du système alimentaires) et proposent des outils utilisables en classe.

A l'heure actuelle, compte tenu des nombreuses ressources disponibles pour les écoles, il n'est pas prévu d'élaborer de documents complémentaires pour présenter l'ensemble de l'agriculture genevoise. Toutefois, avec l'arrivée de la Maison de l'alimentation du territoire de Genève, MA-Terre, qui s'appuiera sur le réseau des fermes urbaines pour accueillir le public, nul doute que les collaborations s'intensifieront afin de sensibiliser tant les élèves des différents degrés de la scolarité obligatoire que les enseignant-e-s aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation issue de la production locale.

Dans quel délai, le DIP pense-t-il pouvoir compléter les fiches créées par une information généraliste, non orientée sur l'ensemble des activités durables de l'agriculture genevoise ?

Les fiches pédagogiques *Demain Genève* ont été conçues comme un outil souple, pouvant être complété et amélioré à tout moment en fonction des enjeux, de l'actualité, des plans d'études et des besoins des enseignant-e-s. Avec l'appui des partenaires de la PAPP et de MA-Terre en particulier, une information pourra être diffusée aux enseignant-e-s, durant l'année scolaire 2020-2021, sur les enjeux de la politique agricole genevoise, les liens sur les sites de références qui témoignent des différentes "tendances", les labels, les thématiques abordées dans les plans d'études, ainsi que les outils et modules à disposition dans ce domaine. Il est en effet important que les enseignant-e-s puissent disposer d'une large palette d'informations et d'outils qui reflètent toute la diversité de l'agriculture genevoise et qui permettent d'illustrer leurs cours conformément aux plans d'études.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS